



SANT HERNOT YACHT CLUB

SHYC [48.10,7 N - 4.33,2 W]

organise la

TRAVERSÉE DE LA BAIE

« CHALLENGE ALBERT QUENTRIC »

régate du dimanche 12 août 2012

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR, (document disponible au briefing)
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux habitables armés en côtiers (< 6 milles).
- 2.2. Les concurrents (au moins deux par bateau) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur **licence FFVoile valide** portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Membres du SHYC, gratuit. Autres concurrents 15 € par bateau.

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription : le vendredi 10 août et le samedi 11 août 2012 à partir de 17h30 au local du SHYC.
- 4.2. Briefing : le 12 août à 9h30 au local du SHYC. Heure de départ fixée au briefing.
- 4.3. Parcours : Deux manches, aller **Morgat - Tréboul** direct en formule « course poursuite » - apéro et pique nique à Tréboul - retour vers Morgat classique.

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

- 6.1. Système de classement par manche : 1^{ère}, ordre d'arrivée. 2^{ième}, temps sur temps.
- 6.2. Classement général : pour chaque manche, 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 6.3. Ex-aequo : nombre de meilleures places, si besoin classement dernière course
- 6.4. Abandon, disqualification : nombre de points égal au nombre de bateaux plus un.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, avant, pendant, ou après la régata.